

## Résumé de l'étude d'impact :

### *Quelle autonomie pour les francophones hors Québec? Le point de vue des dispositions linguistiques de la Charte*

Dans cette étude d'impact, Stéphanie Chouinard se penche sur l'apport des tribunaux canadiens à l'évolution de l'autonomie pour les francophones hors Québec depuis l'adoption de la *Charte canadienne des droits et libertés* en 1982. Après avoir examiné la notion d'autonomie et les différentes formes qu'elle peut prendre, l'auteure analyse chaque décision pertinente afin de dresser le bilan des gains en matière d'autonomie pour les communautés francophones.

L'auteure conclut que les tribunaux ont favorisé une plus grande autonomie culturelle et institutionnelle pour les communautés francophones. Cependant, elle soutient que cette autonomie demeure fragile. En effet, il reste encore du chemin à parcourir afin que les francophones hors Québec se voient octroyer le droit à des institutions de santé, de services sociaux et de développement économique leur appartenant en intégralité. L'auteure déplore également le fait que l'évolution de leur autonomie dépende en grande partie de l'interprétation des tribunaux, car cela rend leurs droits vulnérables à d'éventuels changements idéologiques de la Cour suprême du Canada.